

# PROVINCE DE QUÉBEC VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue lundi le 10 février 2014 à 18 h 00 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,

Mme Johanne Dufresne, conseillère,

M. Éric Bossé, conseiller,M. Derek Grilli, conseiller,M. Guillaume Roberge, conseiller.

Absents: Mme Aline Alain, conseillère,

M. Claude Jeanson, conseiller,

En vertu des articles 153 et 156 du code municipal, l'avis de convocation a été dûment signifié en date du 5 février 2014 à tous les membres du conseil.

Les membres présents forment quorum.

# **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

## 1. ORDRE DU JOUR

2014-02-38

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli, Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Questions de l'assemblée;
- 3. Résolution MTQ pour travaux réalisés
- 4. Questions de l'assemblée;
- 5. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## 2. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne n'est présente dans la salle.

# 3. RÉSOLUTIONS MTQ POUR TRAVAUX RÉALISÉS

2014-02-39

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli, Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10,000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

Proposition adoptée à l'unanimité.



## 2014-02-40

Il est proposé par la conseiller Éric Bossé, Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 6,603.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE	
Aucune personne n'est présente dans la salle.	
7. LEVÉE DE LA SÉANCE	

## 2014-02-41

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 18h10, que la présente séance soit levée.